

Dossier de candidature – Fonds Métiers d’art

NOM DU PROJET :

.....
.....

REGION :

.....
.....

Pièces à joindre impérativement pour l’instruction du dossier :

- Le titre de propriété du bien (hors collectivité publique) ou le contrat de délégation de maîtrise d’ouvrage le cas échéant
- Les statuts du porteur de projet (hors collectivité publique) ou le KBis pour les entreprises
- Des devis ou estimatifs complets et détaillés des travaux
- Des photographies numériques de bonne qualité (300 ppi), accompagnées des crédits photographiques afférents

Les projets de restauration candidats à ce fonds doivent faire appel à des métiers d’art figurant dans la liste fixée par [l’arrêté du 24 décembre 2015](#).

1/ LE PORTEUR DE PROJET

1. Coordonnées

Nom :

Statut juridique (collectivité territoriale, association, institution culturelle...) :

Date de création (sauf collectivité publique) :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Nom du représentant légal et fonction :

Nom du référent en charge du projet et fonction :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Pour une entreprise : secteur d'activité/métier :

2. Objet

Veuillez préciser son lien éventuel avec la promotion et la transmission des métiers d'art :

2/ LE PROJET

1. Nature du projet

Patrimoine(s) objet(s) de la restauration :

Localisation (CP – Ville) :

A noter : Seuls les projets situés dans des communes de moins de 10 000 habitants sont éligibles à ce fonds.

Présentation du projet de restauration envisagé et de la nature des travaux prévus :

Quel est le budget prévisionnel du projet ?

Postes de dépenses	Coût <i>(HT pour les collectivités publiques, TTC pour les associations et privés)</i>
TOTAL	

Quel est le plan de financement du projet ?

Nature des financements	Montant en €	Statut (Sollicité / Obtenu)
<i>Autofinancement</i>		
<i>Financier 1</i>		
<i>Financier 2</i>		
<i>Financier 3</i>		
<i>Financier 4</i>		
<i>Financier 5</i>		
TOTAL		

Reste à financer :

(Montant total des travaux – Montant total des financements)

Quel est le calendrier prévisionnel du projet (tranches de travaux, date de début et de fin de celles-ci, date éventuelle d'inauguration ou ouverture du site) ?

Attention : Les tranches de travaux **ayant commencé avant l'envoi du dossier de candidature** ne pourront pas être soutenues par le fonds Métiers d'art.

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine **ou** la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont-elles émis un avis sur le projet envisagé ? OUI – NON

Si oui, veuillez le joindre en annexe.

2. Portée du projet

Le projet répond-il à des besoins spécifiques et/ou s'inscrit-il dans un projet de territoire ?

Quelles actions sont et/ou seront mises en place pour valoriser et faire connaître le projet envisagé ?

3/ LA PRESERVATION ET LA TRANSMISSION DES METIERS d'ART

1. Soutien aux métiers d'art

A noter : Les projets de restauration candidats à ce fonds doivent faire appel à des métiers d'art figurant dans la liste fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015, signé conjointement par les ministres chargés de l'artisanat et de la culture. Pour en savoir plus sur les 281 métiers, vous pouvez vous référer à la [page concernée](#) sur le site de l'Institut National des Métiers d'Art.

De quel(s) métier(s) d'art ce projet relève-t-il ?

Le(s) métier(s) d'art en question est-il/sont-ils menacé(s) de disparaître ou un/des métier(s) en tension ?

Combien d'artisans sont sollicités sur ce projet (nommer les artisans identifiés et les entreprises pour lesquelles ils œuvrent) ?

Si le projet de restauration décrit précédemment est large, décrire plus particulièrement les travaux impliquant ce(s) métier(s) d'art :

2. Transmission des métiers d'art

Le projet inclut-il un volet de formation d'apprentis ? OUI – NON

Si oui, précisez sous quelles modalités.

Si oui, combien d'apprentis seront formés sur ce projet ?

Combien d'heures le(s) apprenti(s) travailleront-ils sur le projet ?

Le projet inclut-il des actions de transmission au grand public de la pratique des métiers d'art ? OUI – NON

Si oui, précisez ces actions, le public concerné, et le nombre d'occurrences de ces actions.